

## **6<sup>ème</sup> Conférence de la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville**

8 et 9 décembre 2008

Centre international de Conférences Genève - CICG

### **Programme**

[www.ville-ge.ch/droitshumains](http://www.ville-ge.ch/droitshumains)

### **Droits humains : les villes s'engagent concrètement**

#### **Lundi 8 décembre**

**08h30 : Accueil et inscriptions**

**09h00 : Session plénière d'ouverture**

- Manuel Tornare, Maire, Ville de Genève, Suisse
- José Manuel Bandres, père spirituel de la Charte, Juge à la Cour suprême espagnole, Madrid, Espagne
- Guy Morin, Président du Conseil d'Etat, Canton de Bâle-Ville, Suisse
- Ian Micallef, Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France
- Jean Ziegler, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation
- Micheline Calmy-Rey, Ministre des Affaires étrangères, Confédération suisse

**10h00 : Pause café**

**10h30 : 1<sup>ère</sup> Table ronde en séance plénière « L'accès aux droits des migrant-e-s et des minorités – La situation des Roms un cas concret »**

Ville organisatrice : Lyon

Modérateur : Marc Decrey, Journaliste, Radio suisse romande-RSR

*La Charte consacre par son article 2 la qualité d'ayant droit à la ville de tous ceux et celles qui y vivent. Cette disposition est certainement parmi les plus contraignantes pour les signataires. Elle laisse en effet entendre que la qualité de citoyen-ne-s stricto sensu prend une acception plus large : tous ceux et celles qui vivent dans les villes sans exception.*

*Pour nos villes, la question revêt une importance particulière. Comment appréhendons-nous la présence de l'étranger-ère ? Comment considérons-nous celui ou celle qui est de passage ou celui ou celle qui est regardé-e comme l'autre ? Comment gérons-nous les conflits locaux qui ont un lien avec*

celles et ceux venus d'ailleurs ? Les sans-papiers sont au cœur des préoccupations des législations nationales et des évolutions européennes. L'immigration choisie bouscule les itinéraires personnels et remet en cause jusqu'au droit d'asile. Les questions sont multiples, brûlantes et exacerbées par les contextes locaux dans lesquels nous vivons.

La question particulière des Roms d'Europe de l'est ou des Balkans concentre une partie des préoccupations. Dans beaucoup de villes, cette population devient emblématique de la problématique de l'étranger-ère. Citoyen-ne-s de l'Union, nationaux, réfugié-e-s ou migrant-e-s économiques, ils concentrent toutes les interrogations, parfois même de manière violente comme en témoigne l'actualité. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'ils et elles peuvent prendre une place particulière dans cet atelier.

Intervenants :

- Heidi Giovacchini, Adjointe au Maire de Lyon, Déléguée aux nouveaux modes de vie urbains et aux droits des citoyens, Ville de Lyon, France
- José Masa Díaz, Maire, Rivas Vaciamadrid, Espagne (à confirmer)
- Jean-Christophe Bourquin, Conseiller municipal responsable de la politique de l'intégration, Ville de Lausanne, Suisse
- Alessandro Simoni, Professeur à la Faculté de droit, Université de Florence, Italie
- Marion Gachet, Cimade, Centre œcuménique d'entraide aux étrangers, Paris, France

**12h30 : Déjeuner**

**13h30 : 2<sup>ème</sup> Table ronde en séance plénière « Droit à l'intégration sociale : quels champs d'action pour les pouvoirs locaux ? »**

Ville organisatrice : Genève

Modérateurs : Pascal Décaillet, Journaliste, Léman bleu Télévision (à confirmer), Christophe Golay, Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève

*La Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville, dans son article 4, reconnaît la protection des collectifs et des citoyen-ne-s les plus vulnérables. Son alinéa 4 stipule : « Les villes prennent toutes les mesures pour faciliter l'intégration sociale de tous les citoyens quelle que soit la raison de leur vulnérabilité, en évitant les regroupements discriminatoires. »*

*L'objectif de cette table ronde est d'approfondir la réflexion et l'analyse et d'échanger les bonnes pratiques, expériences et stratégies locales contribuant à l'intégration sociale. Plusieurs questions seront abordées : quels sont les facteurs qui permettent d'inclure socialement ? A contrario, quels sont ceux qui produisent l'exclusion sociale ? Quelles sont donc les mesures et les structures mises en place par les villes pour permettre l'intégration des personnes vulnérables (démocratie participative, contrats de quartier, etc.) ?*

*Au-delà du rôle des collectivités locales, quelle est la place de la responsabilité individuelle dans les processus d'inclusion et d'exclusion sociales ? Qu'en est-il de l'auto-exclusion ?*

Intervenants :

- Manuel Tornare, Maire en charge du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Ville de Genève, Suisse
- Ana Teresa Vicente, Présidente, Ville de Palmela, Portugal
- Eva Garcia, Commission Inclusion sociale et démocratie participative, Cités et gouvernements locaux unis, Barcelone, Espagne
- Jean Furtos, Psychiatre, Chef de service à l'hôpital du Vinatier à Lyon, Directeur de l'Observatoire national des pratiques en santé mentale et précarité, Lyon, France
- Dr Anne François-Berthet, Médecin, Association Première ligne, Genève, Suisse

**15h30 : Pause café**

## **16h00 : 3<sup>ème</sup> Table ronde en séance plénière « Solidarité avec d'autres villes »**

Ville organisatrice : Barcelone

Modérateur : Daniel Wermus, Directeur, InfoSud

*Coopération pour le développement et pour les droits humains : les actions de promotion des droits font partie de la coopération pour le développement : après des décennies pendant lesquelles la coopération au développement a été axée sur une approche essentiellement « économiste et assistencialiste », avec la croissance comme principal indicateur du développement, les Nations Unies ont progressivement adopté un point de vue basé sur l'idée centrale de « mettre l'être humain au centre du développement et d'orienter l'économie pour satisfaire d'une façon plus efficace les besoins humains ».*

*Le rôle des villes en tant qu'actrices de la coopération internationale. Coopérer : Avec qui ? Comment ? Avec quelles priorités ? L'obligation de coopérer à l'échelle internationale pour arriver à un monde plus juste ne dépend pas simplement des acteurs étatiques, mais aussi de tous les niveaux de l'administration publique, notamment des municipalités. En ce sens, l'article 6 de la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville établit l'engagement de « coopérer avec les collectivités locales des pays en développement dans les domaines de l'aménagement urbain, la protection de l'environnement, la santé, l'éducation et la culture, et d'y engager le plus grand nombre de citoyens ». Pour la réalisation efficace du « droit à la ville » dans les villes des pays en développement, la coopération, telle que nous la trouvons dans la Charte, serait sans doute une bonne pratique de solidarité internationale.*

Intervenants :

- Jordi Hereu i Boher, Maire, Ville de Barcelone, Espagne
- Feller Lutaichirwa Mulwahale, Vice-gouverneur, Province du Nord-Kivu, République démocratique du Congo
- Oscar Ortíz Ascencio, Maire, Ville de Santa Tecla, El Salvador
- Qemajl Mustafa, Maire, Ville de Gjilan, Kosovo
- Mohand Cherifi, Alliance mondiale des villes contre la pauvreté/PNUD, Genève, Suisse
- Jean-François Ploquin, Secrétaire général, Centre d'information et de solidarité avec l'Afrique, Lyon, France

## **18h00 : Cocktail dînatoire**

### **20h00 (transfert en bus à 19h15) : Concert Jean-Sébastien Bach – Concerti pour 1, 2, 3 et 4 pianos – sous le haut-patronage de Monsieur Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse**

Dirigé par Jordi Mora, ce concert est organisé par la Fondation Résonance qui fêtera son dixième anniversaire, à cette occasion, et réunira 18 pianistes internationaux. Résonance dispense un enseignement gratuit et ouvert à toute personne, « sans considération d'âge, de nationalité, de milieu socioprofessionnel ou de niveau technique », ainsi que de s'engager à « apporter la musique dans les lieux où elle n'est pas, les maisons de retraite, les hôpitaux, les prisons ».

*Remarques : sur inscription ; places limitées.*

**ou**

### **20h00 (transfert en bus à 19h15) : Festival Arbres & Lumières**

Chaque année au mois de décembre, les arbres du centre ville de Genève, qu'ils soient hêtre, platane, peuplier ou séquoia, sont mis en lumière, en couleurs ou en musique, peints ou emballés. À travers ces œuvres imaginées par des artistes suisses et étrangers, l'art contemporain investit la rue et prend place dans le quotidien des Genevois-e-s, illuminant les arbres endormis pour l'hiver (informations sur : [www.festivalarbresetlumieres.ch](http://www.festivalarbresetlumieres.ch)).

*Remarque : sur inscription, avec possibilité d'effectuer cette visite également le dimanche 7 au soir.*

## **Mardi 9 décembre**

### **09h00 : 4<sup>ème</sup> Table ronde en séance plénière « Droit au logement : comment appliquer un droit fondamental ? »**

Ville organisatrice : Saint-Denis en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Plaine Commune

Modérateurs : Esther Mamarbachi, Journaliste, Télévision suisse romande, et Claire Mahon, Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève

« *Tous les citoyens des villes ont droit à un logement digne, sûr et salubre* » - Charte européenne des droits de l'Homme, article 16.

*Le droit au logement est un droit universel, reconnu au niveau international et dans plus de 100 constitutions nationales. Il est reconnu pour chaque personne quelle que soit son origine ou sa nationalité. En dépit de cela, les sans abris, les expulsés et les mal logés sont de plus en plus nombreux, notamment en Europe et tout particulièrement dans les villes. La négation de fait de ce droit au logement cause de multiples violations des droits humains, en particulier l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé ; elle prive des droits civiques les plus élémentaires et touche plus particulièrement les populations les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants ainsi que les personnes sans papiers.*

*Cet atelier nous permettra d'explorer et de débattre, dans un contexte de législations nationales qui évoluent, dans certains cas, vers un droit au logement opposable, tout comme d'analyser d'une part les garanties d'application de ce droit mises en œuvre par les collectivités locales et d'autre part la lutte quotidienne des élus locaux pour la protection des personnes vulnérables et la dignité de tous. Nous analyserons également la collaboration entre gouvernements locaux et acteurs de la société civile dans ce domaine et en faveur de la mise en œuvre effective d'un droit au logement pour tous.*

Intervenants :

- Didier Paillard, Maire de Saint-Denis, France
- Miloon Kothari, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement
- Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des finances et du logement, Ville de Genève, Suisse
- Mike Penny, Responsable, Service d'aide au logement, Conseil de la Ville d'Edinburgh, Grande-Bretagne
- Christophe Robert, Directeur des études, Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, France

### **11h00 : Pause café**

### **11h30 : Session plénière de clôture**

- Synthèse par Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des finances et du logement, Ville de Genève, Suisse
- Synthèse par Dr Vincent Chetail, Académie de droit international humanitaire et de droits humains, Genève, Suisse
- Cécile de Oliveira, Conseillère municipale chargée des droits de l'Homme, Ville de Nantes, France, Articulation entre les Chartes européenne et mondiale des droits de l'Homme dans la ville
- La Charte européenne, un outil indispensable :
  - Jordi Hereu i Boher, Maire, Ville de Barcelone, Espagne
  - Patrick Braouezec, Conseiller municipal en charge des relations internationales de la Ville de Saint-Denis et Président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, France
  - Gérard Collomb, Sénateur-Maire, Ville de Lyon, France
  - Manuel Tornare, Maire, Ville de Genève, Suisse
- Photo de groupe en présence de la presse locale et internationale

**12h30 : Déjeuner**

**14h00 : Tour de ville (sur inscription)**

*Conférence organisée en partenariat avec les Villes de Barcelone, Saint-Denis, Lyon*

**Pour inscription et informations complémentaires :**

**Service des relations extérieures de la Ville de Genève**

4, rue de la Croix-Rouge, 1204 Genève

T : +41(0)22 418 29 44

F : +41(0)22 418 29 83

E : zahi.haddad@ville-ge.ch

[www.ville-ge.ch/droitshumains](http://www.ville-ge.ch/droitshumains)